

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze le treize du mois de janvier le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 05 janvier 2015

Présents : M. DRU Georges - M. GACON Thierry - Mme JONIER Michelle - M. GEORGES Bruno - Mme PAPON Isabelle - Mrs PIQUET Denis - Mme ROLLET Aurélie - Mme LAUR Jeanine - Mrs SAYROUX Frédéric - GROULARD Cyril - Mmes FOND Pascale - CLAIRE Marina - ROTA Chantal.

Absents excusés : M. BAILLON - M. TAMIN

Secrétaire de séance : Madame LAUR Jeanine

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de compléter le compte rendu de la séance du mois de décembre. En effet, il convient d'ajouter la délibération portant « décision modificative budgétaire - budget lotissement » concernant les écritures de stocks de fin d'année.

1 - ANCIENNE GENDARMERIE : REVISION DES CHARGES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calcul des charges de l'immeuble route de Vivans (ancienne gendarmerie) pour l'année 2014. Il apparaît une régularisation à effectuer auprès de deux locataires.

De ce fait, il est nécessaire d'augmenter la provision mensuelle pour charges à compter du 1^{er} janvier 2015 pour deux locataires. Accepté par le Conseil municipal.

2 - CONVENTION CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire. Celle-ci arrivant à expiration au 31 décembre 2014 il propose au conseil municipal de procéder à son renouvellement.

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec le centre de gestion de la Loire pour prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, et selon les tarifs fixés par le centre de gestion pour l'année 2015.

3 - ASSURANCE AGENTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents, et que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

-Ces conventions concernent aussi bien les agents affiliés à la CNRACL que les non affiliés.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules,

4 - REVISION DE TARIFS

Le Conseil Municipal décide de réviser certains tarifs notamment :

*Cartes de pêche à Picamot : 4€ pour les enfants de moins de 15 ans révolus,

6€ pour toutes les autres personnes,

Tarifs inchangés pour les abonnements.

*Droits de place : Il est décidé de majorer la fourniture d'électricité et de maintenir le tarif au mètre linéaire, sous réserve de l'avis du syndicat des commerçants non sédentaires.

5 - PARTICIPATION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il est décidé d'attribuer une participation communale au Lycée agricole de Ressins pour deux élèves fréquentant leur établissement.

6 - RAPPORT COMMISSION LOCALE EVALUATION CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport définitif 2014 de la commission locale d'évaluations des charges transférées (CLECT) qui a déterminé le montant des charges transférées.

Il indique que l'évaluation étant effectuée, le rapport doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-adopte le rapport définitif de la commission locale d'évaluations des charges transférées ainsi que la compensation définitive 2014.

7 - CESSION CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la cession d'une concession au cimetière avec monument à la commune. Elle est située dans le nouveau cimetière et peut dès maintenant être reprise. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

8 - REGLEMENT ERA

Le règlement de la salle d'animation est de nouveau soumis au conseil municipal après corrections apportées suite à la dernière réunion. Approuvé.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Roannais agglomération a engagé en 2013 une démarche mutualisée de management de la santé et de la sécurité soutenue par le fonds national de prévention et formalisée par une charte signée par les entités parties prenantes.

Le périmètre du service commun pourra être revu pour les deux prochaines années selon les besoins exprimés par les 40 collectivités membres de la communauté d'agglomération et leur éligibilité au dispositif financé par le FNP. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

-Approuver l'engagement de la commune de LA PACAUDIERE dans la démarche santé et sécurité au travail portée par le service commun constitué par Roannais agglomération, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire,

-Autoriser le dépôt par Roannais agglomération d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention au titre de l'ensemble des entités ayant délibéré en ce sens,

-Dire que le temps prévisionnel alloué à la démarche par la Commune de LA PACAUDIERE sera fixé en amont du dépôt du dossier par accord entre l'autorité territoriale de LA PACAUDIERE et celle de ROANNAIS AGGLOMERATION,

-Autoriser le Maire de LA PACAUDIERE à signer la convention de service commun santé sécurité au travail avec Roannais agglomération.

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur la demande de subvention de fonctionnement des organisations syndicales

Des travaux d'aménagement de la cour du Petit Louvre sont prévus en 2015, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux est possible mais le dossier doit être transmis pour le 9 février. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention pour l'opération proposée. Accepté à l'unanimité.